



F3C CFDT
Syndicats du pôle Culture*
CFDT Culture, SMdA, SNAPAC, SNLE
 présentent
Droit et œuvres de l'esprit

Cité Internationale des Arts
14 novembre 2017

Modérateurs :

Nicolas-Guy Florenne

Jean-Marc Bourgeois

Grand témoin :

Me Antoine Gitton

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

PROGRAMME

accueil à partir de 13h30

14h00/14h10

Introduction

par **Nicolas-Guy Florenne**, Secrétaire fédéral culture – F3C CFDT

Présentation

par **Jean-Marc Bourgeois**, Secrétaire général SMdA CFDT

14h10/14h30

Principe des Droits d'Auteurs.

Refonder l'espace public.

par **Me Antoine Gitton**, Avocat à la Cour d'Appel de Paris

14h30/15h15

Conforter un écosystème de la création, à l'ère du numérique :

. La Loi LCAP.

. Focus sur le principe de la liberté de création et la reconnaissance « des droits culturels » (partage et « vivre ensemble »).

. Enjeux du numérique : partage de la valeur en faveur des créateurs face aux GAFAs, cohabitation du droit d'auteur au droit d'accès aux contenus culturels.

par **Chantal Devillers-Sigaud**, CFDT Culture

15h15/15h45

La place des artistes-auteurs

dans le cadre du conventionnel.

par **Nicolas-Guy Florenne**, Secrétaire fédéral culture – F3C CFDT

15h45/16h15

Pause

Espaces : Audiens – Plasticia – Éditions Libre et Solidaire ADAGP - La Maison des Artistes -

Syndicats F3C CFDT : CFDT Culture, SMdA, SNAPAC, SNLE

16h15/17h00

Quelle protection pour les créateurs ?

par **Isabelle Feldman**, Directeur des Relations Institutionnelles et des Affaires Juridiques - AUDIENS

17h00/17h45

Actualité du droit d'auteur.

par **Thierry Maillard**, Directeur juridique de l'ADAGP

17h45/18h30

Le droit d'auteur est-il un droit européen ?

avec **Chantal Devillers-Sigaud – Isabelle Feldman - Thierry Maillard – Me Antoine Gitton**



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



* **CFDT Culture** (Syndicat des personnels du ministère de la Culture), **SMdA** (Solidarité Maison des Artistes), **SNAPAC** (Syndicat National des Artistes et des professionnels de l'Animation, du Sport et de la Culture), **SNLE** (Syndicat National du Livre et de l'Édition)